

ces objets ; et il y en avait une si grande quantité, qu'on ne pouvait marquer le poids de l'airain employé.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devait servir dans la maison du Seigneur : l'autel d'or, et la table d'or sur laquelle on devait mettre les pains de proposition ;

49. et les chandeliers d'or, cinq à droite et cinq à gauche, devant l'oracle, qui était de fin or, et au-dessus d'eux, des fleurs de lis et des lampes d'or. Il fit aussi des pinçettes d'or,

50. des aiguères, des fourchettes, des coupes, des mortiers, et des encensoirs d'un or très pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des saints, et des portes de la maison du temple, étaient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il faisait pour la maison du Seigneur, et il porta dans le temple l'argent, l'or, et les ustensiles que David son père avait consacrés à Dieu, et il les mit en réserve dans les trésors de la maison du Seigneur.

propter multitudinem autem nimiam non erat pondus aeris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, et mensam super quam ponerentur panes propositionis auream ;

49. et candelabra aurea, quinque ad dexteram et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro, et quasi lili flores, et lucernas desuper aureas ; et forcipes aureos ;

50. et hydrias, et fuscinulas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo. Et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum, et ostiorum domus templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum, et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

CHAPITRE VIII

1. Alors tous les anciens d'Israël avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfants d'Israël, s'assemblèrent, et vinrent trouver le roi Salomon à Jérusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprès

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem, ut deferrent arcam foederis Domini de civitate David, id est de Sion.

2. Convenitque ad regem Salomonem

Gen. xxxiii, 17 ; Jos. xiii, 27), l'autre sur la rive droite, vraisemblablement à Gournéin-Sartabeh (note de Jos. iii, 16 ; *Atl. géogr.*, pl. vii, xii). — Vers. 47, énorme quantité de métal utilisé : *non erat pondus...* Cet airain provenait, d'après I Par. xviii, 8, du butin conquis sur les Syriens.

48-50. Les objets fabriqués en or. — *Altare...* L'autel des parfums. Cf. vi, 20, 22. — *Mensam...* La table des pains de proposition. Cf. Ex. xxv, 23-30 ; *Atl. arch.*, pl. civ, fig. 3, 6, 12. — *Candelabra...* : les dix chandeliers à sept branches, avec leurs ustensiles (vers. 49). Il n'y en avait qu'un seul dans le tabernacle de Moïse. Cf. Ex. xxv, 31-40 ; *Atl. arch.*, pl. civ, fig. 7, 10, 11. — *Hydrias...* Vases et instruments divers pour le service du culte (50*), et gonds des portes du temple (50^b).

51. Conclusion. — *Quæ sanctificaverat David.* C'était encore du butin de guerre. Cf. II Reg.

viii, 11-12. — *In thesauris...* : trésor sacré dont l'existence remontait au règne de Saül, I Par. xxvi, 28.

§ V. — *Dédicace du temple.* VIII, 1 — IX, 9.

Fête magnifique, comme Israël n'en avait jamais eu de semblable.

1^o Translation solennelle de l'arche au nouveau sanctuaire. VIII, 1-11.

CHAP. VIII. — 1-2. Grande affluence du peuple et de ses représentants à Jérusalem, pour cette cérémonie. — *Congregati sunt.* Dans l'hébreu : Salomon rassembla ; plus bas, vers. 2 : tout Israël se rassembla. Nuance significative : les représentants du peuple furent directement convoqués au nom du roi ; les citoyens accoururent d'eux-mêmes, comme simples spectateurs. — *Duces familiarum.* Hébr. : les princes des pères ; abréviation pour « princes des maisons de leurs pères » (cf. Ex. vi, 14). La Vulg. a bien rendu

universus Israel in mense ethanim, in solemni die; ipse est mensis septimus.

3. Veneruntque cuncti senes de Israel. Et tulerunt arcam sacerdotes,

4. et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum foederis, et omnia vasa sanctuarii quæ erant in tabernaculo; et ferebant ea sacerdotes et levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam foederis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim;

7. siquidem cherubim expandebant alas super locum arcæ, et protegebant arcam et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminenter vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultra extrinsecus; qui et fuerunt ibi usque in presentem diem.

9. In arca autem non erat aliud nisi duæ tabulæ lapidæ quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus foedus cum filiis Israel, cum egredierentur de terra Ægypti.

du roi Salomon en un jour solennel du mois d'éthanim, qui est le septième mois.

3. Tous les anciens d'Israël étant venus, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. et la portèrent avec le tabernacle de l'alliance, et tous les ustensiles du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle; et les prêtres et les lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon, et tout le peuple qui s'était assemblé auprès de lui, marchaient devant l'arche, et ils immolaient une multitude de brebis et de bœufs, sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui était destiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins.

7. Car les chérubins étendaient leurs ailes au-dessus du lieu où était l'arche, et ils couvraient l'arche et ses barres.

8. Et ils retirèrent les barres en avant, de sorte qu'on en voyait les extrémités dès l'entrée du sanctuaire devant l'oracle, mais elles ne paraissaient point au-dehors; et elles sont demeurées là jusqu'à ce jour.

9. Or il n'y avait dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avait mises sur l'Horeb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfants d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Égypte.

le sens. — *De Ston*. De là au mont Moriah, sur lequel était bâti le temple. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv. — Le mois d'*ethanim* n'est pas mentionné ailleurs sous ce nom; il s'appela plus tard *tišrî*. Il commençait avec la nouvelle lune d'octobre. — *In solemni die*. C.-à-d. pour la fête des Tabernacles, qui tombait, en effet, au septième mois, et qui était l'une des plus grandes de l'année. Cf. Lev. xxiii, 33-43.

3-5. La procession. — *Cuncti senes*: tous les représentants du peuple signalés au vers. 1. — *Tulerunt... sacerdotes*. C'était d'ordinaire aux lévites qu'incombait le rôle de porter l'arche (cf. Num. iii, 31; iv, 15); mais ce passage et plusieurs autres nous montrent les prêtres chargés eux-mêmes de ce préleux fardeau en quelques circonstances solennelles. Voyez Jos. iii, 6; vi, 6. — *Tabernaculum*: celui que Moïse avait érigé dans le désert, et qui était depuis un certain temps à Gabaon. Cf. iii, 4, et la note. On dut le déposer comme une noble relique dans les trésors du temple, avec les vases et ustensiles qui lui avaient été associés (*omnia vasa...*). — *Rex... ante arcam*. Magnifique procession, dont on voit des spécimens sur les monuments égyptiens

(*Atl. arch.*, pl. cii, fig. 6; pl. ciii, fig. 2; pl. cv, fig. 9). Dans cette fête, Salomon est vraiment le personnage principal; il préside à tout, il bénit l'assemblée, il prononce la prière de consécration; le grand prêtre n'est pas même nommé. C'est que, à cette période de la théocratie juive, le roi était en réalité le vice-gérant et le représentant de Jéhovah, plus encore que les prêtres. — *Immolabant...* Comme David dans une occasion analogue, II Reg. vi, 13; mais les victimes sont beaucoup plus nombreuses cette fois (*absque æstimatione...*).

6-9. L'arche est déposée dans le Saint des saints. — *In locum suum...* Notez la précision et la multiplicité des détails, vers. 6-7, pour bien indiquer le lieu où l'arche fut placée. Comp. vi, 16, 27. — *Vectes ejus*: les longs bâtons en bois d'acacia seyal qui servaient à porter l'arche. Cf. Ex. xxv, 13. D'après le vers. 8, ils furent placés de telle sorte que, du Saint, on apercevait leurs extrémités, non toutefois du vestibule. — *Qui et fuerunt...* Et pourtant le troisième livre des Rois fut écrit après la ruine de Jérusalem et la destruction du temple de Salomon; preuve que le présent récit avait été emmuré à un

10. Lorsque les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur ;

11. et les prêtres ne pouvaient plus s'y tenir, ni y accomplir leurs fonctions à cause de la nuée, car la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans une nuée.

13. J'ai bâti une maison qui sera votre demeure, et votre trône très solide à tout jamais.

14. Et le roi tourna son visage, et bénit toute l'assemblée d'Israël. Car tout Israël était là, debout.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui par sa puissance a exécuté ce qu'il avait promis en disant :

16. Depuis le jour où j'ai tiré d'Égypte Israël mon peuple, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël, afin qu'on m'y bâtît une maison, et que mon nom y fût établi ; mais j'ai choisi David, afin qu'il fût chef de mon peuple Israël.

17. Et David, mon père, avait voulu bâtir une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

18. Mais le Seigneur dit à David mon père : Quand vous avez pensé dans votre cœur à bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous-même cette résolution.

19. Néanmoins ce n'est pas vous qui

10. Factum est autem, cum exissent sacerdotes de sanctuario, nebula implevit domum Domini ;

11. et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam, impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. *Ædificans* ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Convertitque rex faciem suam et benedixit omni ecclesie Israel ; omnis enim ecclesia Israel stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit, dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel ut ædificaretur domus et esset nomen meum ibi ; sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Israel ;

18. et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans ;

19. verumtamen tu non ædificabis mihi

document ancien, et inséré tel quel. Voyez l'Introd., pp. 438 et s. — *In arca autem...* D'après Hebr. ix, 4 (cf. Ex. xvi, 34 ; Num. xvii, 10), l'arche contenait aussi précédemment l'urne à manne et la verge fleurie d'Aaron ; Salomon fit sans doute placer ailleurs ces deux objets. — *Quas...* *Moses...* Voyez Ex. xxv, 16 ; xl, 20.

10-11. Dieu manifeste miraculeusement sa présence dans le nouveau temple. — *Nebula...* La nuée bien connue (l'hébr. ajoute l'article) qui était descendue autrefois sur le tabernacle pour symboliser la divine présence. Cf. Ex. xxix, 43 ; xl, 34 ; Deut. xxxi, 15. En renouvelant l'ancien prodige, Jéhovah montrait à tous qu'il acceptait la résidence que lui offrait son peuple, et qu'il en prenait possession. Voyez, II Par. v, 11-13, des détails plus complets sur cette apparition. — *Non poterant sacerdotes...* Tant l'éclat qui s'échappait de la nuée était vif. Cf. Ex. xl, 35.

2° Salomon salue et bénit le Dieu d'Israël, qui daignait faire son entrée dans le sanctuaire. VIII, 12-21.

12-13. Le roi dédie le temple à Jéhovah. —

Tunc ait... Tout ému de bonheur. Ses paroles sont très expressives dans leur concision. — *Dominus dixit...* Allusion à divers passages du Pentateuque : Ex. xix, 9, 16, 18 ; xx, 21 ; Lev. xvi, 2 ; Deut. iv, 11 ; v, 22, etc. — *Ædificans ædificavi...* Salomon est fier d'avoir contribué pour sa grande part à bâtir la demeure permanente (*firmissimum...*) qu'avait désirée le Dieu d'Israël. Cf. II Reg. vii, 5 ; II Par. xxviii, 2.

14. Le roi bénit toute l'assemblée du peuple. — *Convertit... faciem.* Auparavant il se tenait tourné du côté du Saint des saints. — *Benedixit.* Silencieusement, et les mains étendues sur la foule.

15-21. Louange à Dieu pour l'heureux achèvement du temple. — *Locutus est ore suo* (vers. 15). C.-à-d. par la bouche de son prophète. Salomon reproduit ici en substance l'oracle de II Reg. vii, 4-16 : il rappelle les bontés du Seigneur pour David, vers. 15-16 ; le désir qu'avait eu ce prince de construire un sanctuaire digne de Jéhovah, désir accepté en principe par le ciel, mais dont l'exécution avait été renvoyée au

domum, sed filius tuus qui egredietur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum quem locutus est; stetit pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus; et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cælum,

23. et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cælo desuper et super terram deorsum, qui custodis pactum et misericordiam servis tuis qui ambulat coram te in toto corde suo;

24. qui custodisti servo tuo David, patri meo, quæ locutus es : ei ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

25. Nunc igitur, Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David, patri meo,

me bâtirez une maison ; mais votre fils qui sortira de votre sein bâtira, lui, une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a réalisé la parole qu'il avait dite; j'ai succédé à David mon père, je me suis assis sur le trône d'Israël, comme l'avait dit le Seigneur, et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche, où est l'alliance que le Seigneur fit avec nos pères, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte.

22. Salomon se tint ensuite devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël; et il étendit ses mains vers le ciel,

23. et il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a pas de Dieu qui vous ressemble, ni là-haut dans le ciel, ni ici-bas sur la terre; à vous, qui gardez l'alliance et la miséricorde envers vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur;

24. qui avez gardé à votre serviteur David, mon père, ce que vous lui avez promis : votre bouche l'a prononcé, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour le prouve.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu d'Israël, conservez à votre serviteur Da-

règne de Salomon, vers. 17-19; enfin, le récent accomplissement de la promesse divine, vers. 20-21. — *Arce, in qua fœdus...* (vers. 21) : c.-à-d. les tables de la loi. Cf. Ex. xxxiv, 28.

3° La prière de Salomon au jour de la consécration du temple. VIII, 22-53.

Prière admirable de foi, d'humilité, de ferveur. L'Ancien Testament n'offre peut-être rien de plus beau en ce genre. « On voit poindre dans ces paroles comme l'aurore de la charité qui devait embraser un jour le genre humain tout entier, et que le vrai Salomon, ... Jésus-Christ, devait faire régner plus tard sur la terre. » Vigouroux, *Bible et découv.*, t. III, p. 499. Après une courte introduction historique, vers. 22, nous trouvons un prélude, vers. 23-30, suivi de la prière proprement dite, vers. 31-50, qui se compose de sept demandes distinctes, marquées par une sorte de refrain (« tu exaudis de cælo »), vers. 32, 34, 36, 39, 43, 45, 49); les vers. 51-53 servent de conclusion.

22. Introduction historique, qui décrit en termes pittoresques l'attitude du royal suppliant. — *Stetit...* D'après II Par. vi, 13, sur une plateforme dressée devant l'autel des holocaustes (*ante altare*), dans le parvis extérieur. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xciv, fig. 1, 2. Suivant ce même passage (comp. le vers. 54), il s'était d'abord tenu agenouillé quelques instants. — *Expandit manus.* Beau geste de supplication, familier à tous

les anciens. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xciv, fig. 3; pl. xcvi, fig. 5, 6.



Égyptiens priant les mains étendues.
(Peinture antique.)

23-26. Prélude de la prière, première partie : les bontés de Dieu dans le passé, gage de sa fidélité à ses promesses pour l'avenir. — Bel éloge de Jéhovah, pour entrer en matière : *non similis tui...* — *Qui custodis pactum...* : emprunt

vid, mon père, ce que vous lui avez promis, en disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins qu'ils veillent sur leurs voies, de manière à marcher en ma présence comme vous avez marché devant moi.

26. Accomplissez-donc, Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à votre serviteur David, mon père.

27. Mais est-il croyable que Dieu habite véritablement sur la terre ? Car si les cieux et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie!

28. Mais ayez égard, Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières ; écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur profère devant vous aujourd'hui ;

29. afin que vos yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, sur cette maison dont vous avez dit : Mon nom sera là ; afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous adresse en ce lieu ;

30. afin que vous exauciez la prière de votre serviteur et toutes celles que votre peuple Israël vous offrira en ce lieu ; et vous les exaucerez du lieu de votre demeure dans le ciel, et, les ayant exaucées, vous leur ferez miséricorde.

31. Si un homme pêche contre son prochain, et s'il a quelque serment par lequel il soit lié, et s'il vient dans votre maison, devant votre autel, à cause du serment,

32. vous écouterez du ciel et vous ferez justice à vos serviteurs, condamnant le coupable, et faisant retomber sa per-

quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me qui sedeat super thronum Israel, ita tamen, si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc, Domine Deus Israel, firmentur verba tua quæ locutus es servo tuo David, patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitat super terram ? Si enim cælum et cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificavi!

28. Sed respice ad orationem servi tui et ad preces ejus, Domine Deus meus ; audi hymnum et orationem quam servus tuus orat coram te hodie ;

29. ut sint oculi tui aperti super domum hænc nocte ac die, super domum de qua dixisti : Erit nomen meum ibi ; ut exaudias orationem quam orat in loco isto ad te servus tuus ;

30. ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto ; et exaudies in loco habitaculi tui in cælo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum quo teneatur astrictus, et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. tu exaudies in cælo, et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium et reddens viam suam super caput

fait à Moïse, Deut. vii, 9. — *Custodiasti servo tuo...* Salomon passe à un trait spécial de la fidélité du Seigneur à ses promesses. — *Nunc igitur...*, vers. 25-26. Sur cette fidélité soit générale, soit particulière, le roi appuie sa requête personnelle, relative à l'intégral accomplissement du célèbre oracle de Nathan. Cf. II Reg. vii, 12. 27-30. Deuxième partie du préluède : Salomon conjure instamment le Seigneur d'écouter la prière qu'il va lui adresser. — *Ergone putandum...* ? Eloge non moins délicat que celui du vers. 28. — *Cælum et cæli...* Pléonasme qui représente fort bien les espaces indéfinis des cieux, le ciel que nous apercevons et celui qui s'étend au loin derrière lui. Cf. Deut. x, 14. — *Te capere non possunt...* Avec cet acte de foi en l'immensité divine, Salomon concilie à merveille sa croyance à la présence spéciale de Jéhovah dans le temple. — *Orationem, preces, hymnum* : trois expressions pour désigner l'ardente prière

qui commence au vers. 31. — *Oculi tui aperti...* Métaphore expressive. — *Erit nomen...* Sur cette expression, comp. Deut. xii, 5, 11, 18 ; xiv, 23 ; xvi, 2, etc. — Les mots *ut exaudias...* préparent le refrain qui conclura chacune des sept demandes. — *Orat in loco isto.* Plutôt, d'après l'hébr. : vers ce lieu, c.-à-d. dans la direction du temple. En effet, les prêtres pénétraient seuls dans le sanctuaire, et Salomon priait actuellement dans la cour extérieure (note du vers. 22). Ce devint ensuite, chez les Juifs, une coutume universelle de se tourner du côté de Jérusalem et du temple pour prier. Cf. vers. 48, et Dan. vi, 10.

31-32. La prière proprement dite : première demande. — *Peccaverit... in proximum...* Allusion à certains cas prévus par la loi (Ex. xxii, 6-12 ; Lev. v, 21-24), dans lesquels on devait affirmer sous le sceau du serment (*habuerit... juramentum*) que l'on n'avait pas lésé les droits du prochain. — *Condemnans impium* : celui

ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum iustitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos (quia peccaturus est tibi), et agentes poenitentiam et confitentis nomini tuo, venerint, et oraverint et deprecati te fuerint in domo hac,

34. exaudi in cælo, et dimitte peccatum populi tui Israel; et reduces eos in terram quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cælum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto poenitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam,

36. exaudi eos in cælo, et dimitte peccata servorum tuorum et populi tui Israel; et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia aut corruptus aer, aut ærugo aut locusta vel rubigo, et affixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. cuncta devotatio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israel; si quis cognoverit plagam cordis sui, et expandent manus suas in domo hac,

39. tu exaudies in cælo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum),

40. ut timeant te cunctis diebus quibus

fidie sur sa tête, et justifiant le juste en lui rendant selon sa justice.

33. Si votre peuple Israël fuit devant ses ennemis parce qu'il aura péché contre vous, et si, faisant pénitence et rendant gloire à votre nom, ils viennent vous prier et vous implorer dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple Israël, et ramenez-les dans la terre que vous avez donnée à leurs pères.

35. Si le ciel est fermé, et s'il ne pleut pas à cause de leurs péchés, et que, priant en ce lieu, ils fassent pénitence en votre nom, et se convertissent de leurs péchés à cause de leur affliction,

36. exaucez-les du ciel, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple Israël, et montrez-leur la voie droite par laquelle ils doivent marcher; et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée en possession à votre peuple.

37. S'il survient dans le pays ou famine, ou peste, ou corruption de l'air, ou la nielle, ou la sauterelle, ou la rouille; ou si l'ennemi de votre peuple l'afflige en assiégeant ses portes; ou s'il est frappé de quelque plaie et de quelque infirmité;

38. pour toute malédiction ou imprécation qui arrivera à tout homme de votre peuple Israël; si quelqu'un connaît la plaie de son cœur, et tend ses mains vers vous dans cette maison,

39. vous l'exauçerez du ciel, du lieu de votre demeure, vous lui serez de nouveau propice, et vous agirez de manière à donner à chacun selon toutes ses voies, selon que vous verrez son cœur, car vous connaissez seul le cœur de tous les enfants des hommes,

40. afin que vos serviteurs vous crai-

qui aura prêté un faux serment, outrageant ainsi le nom divin. Cette pétition est donc une sorte de « sanctificetur nomen tuum ».

33-34. Deuxième demande : la résurrection nationale, après des défaites humiliantes. — *Si fugerit...* L'hébr. est plus énergique : Lorsque sera battu. — *Quia peccaturus...* La défaite aura donc été un châtement divin, conformément aux menaces anciennement proférées. Cf. Lev. xxvi, 3, 7, 14, 17; Deut. xxviii, 1, 7, 15-25. — *Reduces...* Ce trait aussi avait été prédit. Cf. Lev. xxvi, 33; Deut. iv, 27, 29-31; xxx, 1-5, etc.

35-36. Troisième demande : la pluie en temps

opportun. Bien si précieux en Orient. — *Clausum cælum* est une locution pittoresque. — De nouveau, *propter peccata*. Au sujet de cette autre menace, voyez Lev. xxvi, 19; Deut. xi, 17; xviii, 23-24.

37-40. Quatrième demande : Israël délivré de la famine, de la peste et de divers fléaux agricoles. Tous ces châtements avaient été pareillement annoncés dans le Pentateuque, pour le cas de contrevention nationale à la loi. Cf. Lev. xxvi, 16, 25-26; Deut. xxviii, 22, 27, 35, 38, 42. — *Corruptus aer*. Hébr. : « uredo », maladie qui brûle les céréales. — *Plagam cordis sui* (vers. 38) : ses péchés, et la relation qu'il y avait

gnent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. De plus, lorsqu'un étranger qui ne sera point de votre peuple Israël viendra d'un pays lointain, à cause de votre nom, car la grandeur de votre nom, la force de votre main, de votre bras

42. étendu seront connus partout; lors donc qu'il viendra prier en ce lieu,

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura demandé; afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom comme votre peuple Israël, et qu'ils éprouvent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira au combat contre ses ennemis, par quelque chemin que vous les ayez envoyés, ils vous prieront, *tournés* vers la ville que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom;

45. vous exaucerez du ciel leurs supplications et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Que s'ils pêchent contre vous, car il n'y a point d'homme qui ne pèche, et qu'étant irrité vous les livriez à leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs dans le pays de leurs ennemis, au loin ou tout près;

47. s'ils font pénitence *du fond* du cœur dans le lieu de leur captivité, et s'ils se convertissent et vous prient dans leur captivité, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies;

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme dans le pays de leurs ennemis où ils auront été emmenés captifs, et s'ils vous prient *tournés* vers le chemin de la terre que

vivunt super faciem terræ quam dedisti patribus nostris.

41. Insuper et alienigena qui non est de populo tuo Israel, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

42. extentum ubique), cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco,

43. tu exaudies in cælo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena, ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israel, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam quocumque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis quam elegisti et contra domum quam ædificavi nomini tuo,

45. et exaudies in cælo orationes eorum et preces eorum, et facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet), et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope,

47. et egerint poenitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecati te fuerint in captivitate sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gessimus;

48. et reversi fuerint ad te in universo corde suo et tota anima sua in terra inimicorum suorum ad quam captivi ducti fuerint, et oraverint te contra viam terræ suæ quam dedisti patribus eorum, et ci-

entre cette culpabilité et les châtements du ciel. — *Tu nosti solus...* (vers. 39). Touchant détail, pour mettre en relief l'omniscience divine.

41-43. Cinquième demande : en faveur des étrangers qui résidaient au milieu d'Israël. — *Et alienigena...* Bien beau trait, digne d'être associé à celles des lois mosaïques qui concernaient les étrangers. Cf. Ex. xxii, 21; Lev. xxv, 35; Num. xv, 14-16; Deut. x, 19; xxxi, 12. — *Discant universi populi...* C'est la conversion universelle des païens que Salomon désire ici; mais son pieux souhait ne devait se réaliser complètement qu'après la venue du Messie.

44-45. Sixième demande : la victoire des Hé-

breux dans les guerres légitimement entreprises. — *Facies iudicium eorum* : soutenir leur cause, c'est, dans le cas présent, leur accorder le triomphe.

46-50. Septième et dernière demande : le pardon des péchés du peuple, et la remise des châtements qu'ils avaient occasionnés. — *Non est enim...* Triste et pathétique constatation. Cf. Prov. xx, 9. — *Captivi ducti...* L'exil est signalé dans cette demande comme l'un des principaux châtements qu'Israël s'était attirés par ses crimes. Cf. vers. 47-48, 50. — *Peccavimus, inique...* : trois expressions en gradation ascendante. Elles devinrent une formule de confession et de con-

vitatis quam elegisti, et templi quod edificavi nomini tuo,

49. exaudies in cælo, in firmamento selli tui, orationes eorum et preces eorum, et facies iudicium eorum;

50. et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum quibus prævaricati sunt in te; et dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis;

51. populus enim tuus est et hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui et populi tui Israël, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te;

53. tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem, cum complisset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini; utrumque enim genu in terram fixerat, et manus expanderat in cælum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna, dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israël, juxta omnia quæ locutus est; non cecidit ne unus quidem sermo ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos neque projiciens;

58. sed inclinet corda nostra ad se, ut

vous avez donnée à leurs pères, et de la ville que vous avez choisie, et du temple que j'ai bâti à votre nom,

49. vous exaucerez du ciel, du firmament où est votre trône, leurs supplications et leurs prières, et vous leur ferez justice;

50. et vous serez propice à votre peuple qui a péché contre vous, et à toutes les iniquités par lesquelles ils ont prévariqué contre votre loi, et vous inspirerez de la pitié à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient compassion d'eux;

51. car c'est votre peuple et votre héritage, que vous avez tiré du pays d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer.

52. Que vos yeux soient donc ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'est vous, Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse votre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères d'Égypte.

54. Or, quand Salomon eut achevé d'offrir au Seigneur cette prière et cette supplication, il se leva de devant l'autel du Seigneur; car il avait mis les deux genoux en terre, et il avait étendu ses mains vers le ciel.

55. Il se tint donc debout, et bénit toute l'assemblée d'Israël en disant à haute voix :

56. Béni soit le Seigneur, qui a donné la paix à son peuple Israël, selon tout ce qu'il avait promis. Il n'est pas tombé une seule parole de tous les biens qu'il avait promis par Moïse son serviteur.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous comme il a été avec nos pères, ne nous abandonnant pas et ne nous rejetant pas;

58. mais qu'il incline nos cœurs vers

trition, qui paraît avoir été fréquemment usitée chez les Juifs. Cf. Ps. cv, 6; Dan. ix, 6, etc.

51-53. Conclusion de la prière : Israël, étant le peuple de Dieu par excellence, a un droit spécial aux faveurs célestes. — *Populus tuus...* tout est dans ce mot, dont la fin de la prière est un commentaire éloquent. — *De medio fornacis...* Métaphore très expressive, empruntée à Moïse, Deut. iv, 20. — *Tu separasti...* Allusion à Ex. xix, 5-6; Deut. iv, 20; ix, 26, etc.

4° Salomon conclut cette auguste cérémonie en bénissant l'assemblée. VIII, 54-61.

54-55. Transition et introduction. — *Surrexit...* Voyez la note du vers. 22. — *Voce magna...* Ce n'est plus une bénédiction muette, comme au vers. 14.

56-61. La formule de bénédiction. — *Benedictus...* Le Dieu d'Israël est béni et remercié pour ses bienfaits, vers. 56, spécialement pour la paix dont jouissait alors son peuple (*dedit re-*

lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes et ses cérémonies, et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Et que les paroles par lesquelles j'ai prié devant le Seigneur soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple Israël ;

60. afin que tous les peuples de la terre sachent que le Seigneur est Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

61. Que notre cœur aussi soit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes, et que nous gardions ses commandements, comme en ce jour.

62. Le roi donc, et tout Israël avec lui, immolèrent des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon égorgea et immola au Seigneur comme hosties pacifiques vingt-deux mille bœufs, et cent vingt mille brebis, et le roi avec les enfants d'Israël dédièrent le temple du Seigneur.

64. En ce jour-là le roi consacra le milieu du parvis qui était devant la maison du Seigneur ; car il y offrit des holocaustes, des sacrifices et la graisse des hosties pacifiques, car l'autel d'airain qui était devant le Seigneur était trop petit, et ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon fit donc alors une fête célèbre, et tout Israël la fit aussi avec lui, multitude immense venue depuis l'entrée d'Emath jusqu'au fleuve d'Égypte,

ambulemus in universis viis ejus, et custodiamus mandata ejus et ceremonias ejus, et judicia quaecumque mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo et populo suo Israel per singulos dies ;

60. ut sciant omnes populi terræ quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

62. Igitur rex et omnis Israel cum eo immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas quas immolavit Domino, boum viginti duo millia et ovium centum viginti millia. Et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

64. In die illa sanctificavit rex medium atrii quod erat ante domum Domini ; fecit quippe holocaustum ibi et sacrificium et adipem pacificorum, quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum, et sacrificium, et adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna, ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram

quem). Cf. II, 33 et l'explication. — *Juxta omnia...* : promesse qui est, en effet, répétée plusieurs fois dans le Pentateuque. Cf. Ex. xxxiii, 14 ; Deut. III, 21 ; XII, 10, etc. *Non cecidit... sermo...* : forte image. — *Sit Dominus...*, vers. 57-61. Souhait ardent que Jéhovah continue d'habiter au milieu de sa nation choisie, pour la rendre sainte et heureuse. *Ut setant...* (vers. 60) : encore l'idée de la catholicité de l'Église, qui était au cœur de tous les bons Israélites.

6° Dernières cérémonies de la dédicace. VIII, 62-66.

62-64. Immolation de victimes sans nombre. — *Hostias pacificas*. Sur cette catégorie de sacrifices, voyez Lev. III, 1-16 ; VII, 11-21. Une grande partie des chairs était consommée par le donateur, sa famille, ses amis et les pauvres, en de fraternelles agapes. — *Centum viginti millia*. Chiffre énorme, mais qui n'est nullement hors de pro-

portion avec la magnificence habituelle de Salomon, ou avec les usages de l'ancien Orient en des circonstances analogues ; d'ailleurs, « tout Israël » était là, et offrit sa part des victimes. — *Sanctificavit... medium atrii*. L'autel des holocaustes étant insuffisant (*minus erat*), on l'agrandit en quelque sorte par cette consécration, qui transforma en un immense autel la partie de la cour attenante au temple. — *Sacrificium* (vers. 64). Hébr. : *minhat*, les sacrifices non sanglants. Voyez Lev. II, 4-7 et le commentaire.

65-66. Conclusion de la solennité. — *Festivitatem celebrem*. L'hébr. dit simplement : la fête. — *Ab introitu Emath*. Sur cette locution, voyez Num. XIII, 21 ; Jos. XIII, 5 ; Jud. III, 3, et les notes. Elle marquait l'extrême limite septentrionale de la Terre sainte. L'extrême limite sud est désignée par les mots *ad rivum Ægypti*, qui

Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos; qui, benedictentes regi, profecti sunt in tabernacula sua, lætantes et alacri corde super omnibus bonis quæ fecerat Dominus David servo suo, et Israel populo suo.

devant le Seigneur notre Dieu, pendant sept jours et sept jours, c'est-à-dire, quatorze jours.

66. Et le huitième jour il renvoya le peuple, et bénissant le roi, ils s'en retournèrent dans leurs maisons, joyeux et le cœur plein d'allégresse pour tous les biens que le Seigneur avait faits à David son serviteur et à son peuple Israël.

CHAPITRE IX

1. Factum est autem, cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudi orationem tuam et deprecationem tuam quam deprecatus es coram me; sanctificavi domum hanc quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque, si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis et in æquitate, et feceris omnia quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

5. ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

1. Or il arriva que Salomon ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, le palais du roi, et tout ce qu'il avait souhaité et voulu faire,

2. le Seigneur lui apparut une seconde fois, comme il lui avait apparu à Gabaon.

3. Et le Seigneur lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez adressée. J'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie, pour y mettre mon nom à jamais; et mes yeux et mon cœur y seront toujours.

4. Et vous, si vous marchez devant moi comme a marché votre père, dans la simplicité du cœur et la droiture, si vous faites tout ce que je vous ai commandé, et si vous gardez mes lois et mes commandements,

5. j'établirai à jamais votre trône et votre règne sur Israël, selon que je l'ai promis à David votre père, en disant : Il y aura toujours de votre race quelque héritier assis sur le trône d'Israël.

ne représentent pas le Nil, mais l'ouadi El-Artich, le Rhinocolura des Grecs, dans l'Arable Pétrée, au nord-est de l'Égypte. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v et vii. — *Septem diebus et septem...* C.-à-d., d'après II Par. vii, 9, une semaine pour la fête de la dédicace, et une autre semaine pour celle des Tabernacles (note du vers. 2). — *In die octava* : le jour de l'octave de cette seconde solennité. — *In tabernacula* : dans le sens de « maisons ». Cette locution avait survécu à l'époque, déjà lointaine, où les Hébreux vivaient sous la tente. Cf. Jos. xxii, 41; Jud. vii, 8, etc.

6° Réponse de Jéhovah à la prière du roi. IX, 1-9.

CHAP. IX. — 1-2. Le Seigneur apparaît à Salomon pour la seconde fois. — *Cum perfecisset...* D'après les données chronologiques du vers. 20, de vi, 38, et de vii, 1, les constructions tant religieuses que civiles de Salomon avaient duré vingt ans, dont sept pour le temple. Il suit de

là que la cérémonie de la dédicace avait été différée durant de longues années, sans doute parce que la préparation du mobilier et des ustensiles du culte avait demandé un temps considérable; le narrateur nous suggère lui-même cette explication, soit en parlant des travaux d'Hiram (vii, 13-81) qu'après avoir raconté la construction du temple et du palais, soit en plaçant le récit de la dédicace immédiatement à la suite des œuvres de l'artiste phénicien. — *Apparuit...* : la nuit, et en vision, comme il est dit II Par. vii, 12.

3-9. La divine réponse. Voyez II Par. 12-22, où elle est donnée plus complètement. — Beau et consolant début, vers. 3 : le Seigneur certifie qu'il a pleinement exaucé la prière de son serviteur (*sanctificavi... ut ponerem...*). — Promesse spéciale pour le monarque, s'il est fidèle à son Dieu, vers. 4-5; c'est le renouvellement de celle qui avait été faite autrefois à David, II Reg.

6. Mais si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, si vous cessez de me suivre et de garder mes préceptes et les cérémonies que je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

7. j'enlèverai Israël de la surface de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et Israël deviendra le proverbe et la fable de tous les peuples,

8. et cette maison sera un exemple, et quiconque passera devant elle sera dans la stupeur, et sifflera, et dira : Pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi traité cette terre et cette maison ?

9. Et on répondra : Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avait tiré leurs pères de l'Égypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, auxquels ils ont rendu l'adoration et le culte; c'est pour cela que le Seigneur a amené sur eux tous ces maux.

10. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire la maison du Seigneur et la maison du roi,

11. Hiram, roi de Tyr, lui fournissant tous les bois de cèdre et de sapin, et l'or selon le besoin qu'il en avait, Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée.

12. Et Hiram vint de Tyr pour voir ces villes que Salomon lui avait données, mais elles ne lui plurent pas ;

13. et il dit : Sont-ce là, mon frère,

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me nec custodientes mandata mea et ceremonias meas quas proposui vobis, sed aberitis, et colueritis deos alienos et adoraveritis eos,

7. auferam Israel de superficie terræ quam dedi eis, et templum quod sanctificavi nomini meo projiciam a conspectu meo, eritque Israel in proverbium et in fabulam cunctis populis,

8. et domus hæc erit in exemplum; omnis qui transierit per eam stupebit, et sibilabit, et dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic et domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos et coluerunt eos; idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

10. Expletis autem annis viginti postquam edificaverat Salomon duas domos, id est domum Domini et domum regis,

11. Hiram, rege Tyri, præbente Salomoni ligna cedrina et abiegna et aurum juxta omne quod opus habuerat, tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei;

13. et ait : Hæcine sunt civitates quas

VII, 12 et ss. *Si ambulaveris...* : « la chute subéquente de Salomon communique un intérêt douloureux à ces avertissements réitérés » (cf. III, 14; VI, 12. — Menace, au cas où le roi et le peuple se détourneraient de Dieu, vers. 6-9. *Aversione averst* : par l'idolâtrie, ainsi que l'indique le contexte; c'était le plus grand crime que pût commettre un Israélite. *Auferam Israel...* : ces terribles paroles rappellent vivement les menaces proférées par Moïse, Deut. IV, 26; XXXI, 21-26, 37. *Templum... projiciam* : même ce temple magnifique, si agréable à Jéhovah. L'oracle fut réalisé à la lettre, tout entier.

SECTION IV. — APOGÉE DE LA PUISSANCE ET DE LA GLOIRE DE SALOMON. IX, 10 — X, 29.

§ I. — *Exposé sommaire de quelques actes politiques du roi.* IX, 10-28.

1° Échange de présents entre le roi de Tyr et Salomon. IX, 10-14.

10-13. Les présents de Salomon. — *Annis viginti* : sept ans pour la construction du temple (VI, 38), treize ans pour celle du palais

(VII, 1). Ces vingt années doivent être comptées à partir de la quatrième du règne de Salomon, date à laquelle on commença de bâtir le temple (VI, 1). — *Hiram... præbente... ligna*. Cf. v, 1-18. Pour l'or, voyez le vers. 27-28 de ce chap. IX. — *Dedit... oppida*. Il y a lieu d'être surpris que Salomon ait ainsi sacrifié une partie, quoique minime, du sol sacré; cession peu conforme à l'esprit de la loi. Cf. Lev. XXV, 13-34. Du moins il eut soin de prendre les dites villes *in terra Galilææ*, au nord de la Palestine cisjordanienne, dans cette « Galilée des nations » (Is. VIII, 23) où abondaient les palens. — *Non placuerunt*. Sans doute parce que, tout en étant limitrophes du territoire tyrien, elles étaient situées dans la montagne; Hiram les eût préférées dans la plaine, sur le bord de la mer. — *Hæcine...?* Malgré le titre de « frère » donné à Salomon, le désappointement du roi phénicien perça dans son langage; mais il devient tout à fait manifeste dans l'appellation ironique de *terra Chabul*, c.-à-d., d'après Josephé, pays désagréable; selon d'autres, pays de rien (*h'*, comme, et *baï*, rien;

dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Hæc est summa expensarum quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Heser, et Maggedo, et Gazer.

16. Pharaos, rex Ægypti, ascendit et cepit Gazer, succenditque eam igni, et Chananeum qui habitabat in civitate interfect, et dedit eam in dotem filiae suæ, uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer et Bethoron inferiorem,

18. et Baalath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos qui ad se pertinebant et erant absque muro munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quodcumque ei placuit ut ædificaret

les villes que vous m'avez données? Et il appela cette contrée la Terre de Chabul, comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

14. Hiram envoya aussi au roi Salomon cent vingt talents d'or.

15. Et la raison qu'eut le roi Salomon de mettre un tribut sur son peuple fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir Mello, les murailles de Jérusalem, Héser, Maggedo et Gazer.

16. Le Pharaon, roi d'Égypte, était venu prendre Gazer et l'avait brûlée, et il avait détruit les Chananéens qui habitaient dans la ville, et il l'avait donnée pour dot à sa fille, que Salomon avait épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer et la basse Béthoron,

18. Baalath, et Palmyre dans le pays du désert.

19. Il fortifia aussi toutes les bourgades qui étaient à lui, et qui n'avaient point de murailles, les villes pour les chars, et les villes pour les cavaliers, et

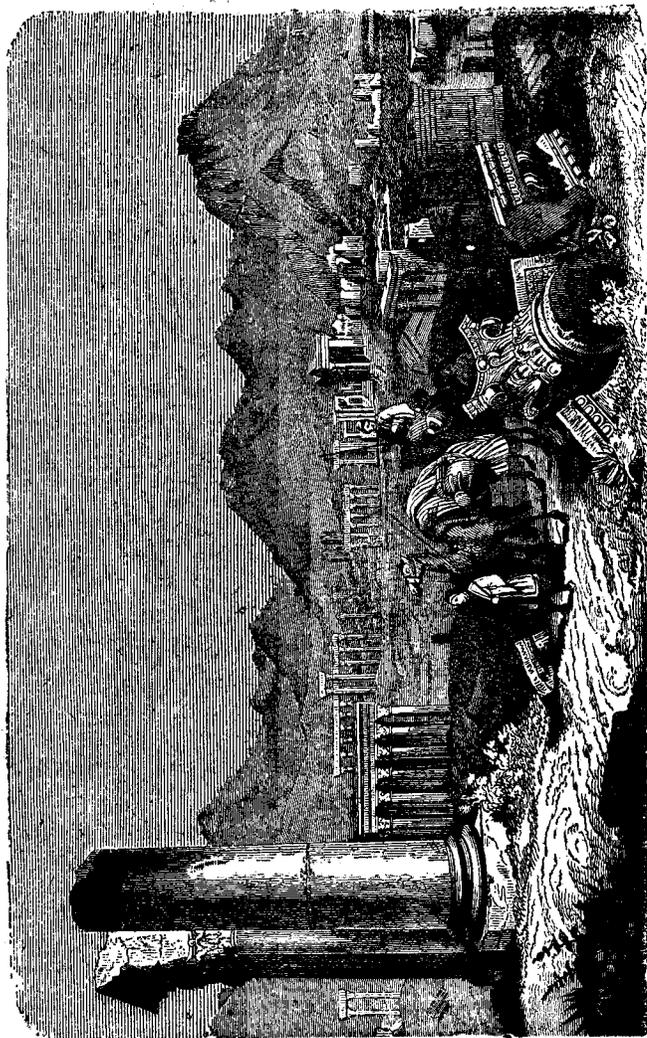
l'étymologie est incertaine). Quelques interprètes, s'appuyant sur II Par. viii, 2, supposent que ces villes furent rendues à Salomon.

14. Le présent du roi Hiram. — *Centum viginti talenta...* A 131 860 fr. le talent, cela faisait un don vraiment princier (15 822 000 fr.); au delà de la sixième partie des revenus annuels du monarque hébreu. Cf. x, 14.

15. Salomon bâtit ou fortifia plusieurs villes de son royaume. IX, 16-19.

16-19. *Hæc est summa...* D'après cette traduction de la Vulg., le vers. 15 marquerait l'emploi de la somme donnée par Hiram : Salomon aurait appliqué rétrospectivement les cent vingt talents d'or aux dépenses occasionnées par ses constructions soit religieuses (*domum Dei*), soit civiles (*domum suam*), soit militaires (*Mello...*). Mais l'hébreu signifie littéralement : Voici ce qui concerne la corvée que le roi Salomon leva pour bâtir... C'est donc, dans le texte primitif, le titre d'un nouvel aîné. — *Mello*. Hébr. : le *Millo*. Sur la partie importante des fortifications de Jérusalem qui est représentée par ce nom, voyez la note de II Reg. v, 9, et l'*Atl. géogr.*, pl. xiv. — *Murum Jerusalem*. Le rempart construit par David est maintenant réparé, complété, après un intervalle de cinquante ans. Cf. xi, 27; II Reg. v, 9. — *Heser*. Hébr. : *Haşor*; ailleurs « Asor » dans la Vulg.; ancienne capitale de la confédération chananéenne du nord, non loin du lac Mérom (note de Jos. xi, 1). *Maggedo* : aujourd'hui El-Ledjjoân, dans la plaine d'Esdréon (note de Jud. v, 19). *Gazer* (plutôt, *Gazer*) : ville du sud de la Palestine cis-

jordanienne (note de Jos. x, 33). Ces trois places, par leur situation respective, commandaient les routes du nord, du centre et du sud; par conséquent tout le pays. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii. — *Pharaos... cepit...* : probablement avant le mariage de sa fille avec Salomon (cf. iii, 1); on ignore l'occasion de cette campagne. — *Chananeum qui...* La tribu d'Ephraïm, à laquelle la ville de Gazer avait été assignée, n'avait pas réussi à en bannir les anciens habitants. Cf. Jos. xvi, 3, 10; Jud. i, 29. — *In dotem...* Contrairement à ce qui se passe en Orient pour les gens du peuple, les grands personnages dotaient habituellement leurs filles. — *Ædificavit*: dans le sens de fortifier, agrandir. — *Bethoron inferiorem*. Il y avait un Béthoron « supérieur »; sur ces deux bourgades sœurs, voyez Jos. x, 10-11, et le commentaire. — *Baalath*. Autre ville du sud, appartenant aux Danites (Jos. xix, 44). — *Palmyram*. On croit assez généralement qu'il faut lire dans Phér. *Tadmor* au lieu de *Tamar*, comme ont fait toutes les anciennes versions. Il s'agit donc réellement de la célèbre Palmyre (nom des Grecs et des Latins), située au nord-est de la Palestine, dans une riche oasis du désert arabe (*solitudinis*). Cf. II Par. ix, 14. Salomon la bâtit ou la fortifia, pour en faire « une sentinelle avancée » qui le protégerait contre les Syriens et les Assyriens. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. viii. — *Absque muro*. L'hébr. a un tout autre sens : les villes de provisions; c.-à-d. les villes que l'on avait transformées en entrepôts et magasins militaires. Cf. II Par. xxxii, 28. — *Civitates curruum..., equitum*. Voyez iv, 26,



Ruines de Palmyre.

in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum qui remanserat de Amorrhæis, et Héthæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel,

21. horum filios qui remanserunt in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare, fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam; sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti currum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præpositi quingenti quinquaginta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon. Tunc ædificavit Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiana coram Domino. Perfectumque est templum.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

bâtit tout ce qu'il lui plut à Jérusalem, sur le Liban, et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant au peuple qui restait des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérezéens, des Hévéens et des Jebuséens, lesquels ne faisaient point partie des fils d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfants, qui étaient demeurés dans le pays, et que les Israélites n'avaient pu exterminer, et ils sont restés tributaires jusqu'à ce jour.

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Israël servit comme esclave, mais il en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers, et les chefs de ses armées, et ils commandaient les chars et la cavalerie.

23. Les chefs préposés à tous les travaux de Salomon étaient au nombre de cinq cent cinquante; le peuple leur était soumis, et ils avaient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avait entrepris.

24. Après cela, la fille de Pharaon vint de la ville de David dans sa maison que Salomon lui avait bâtie. Ce fut alors que le roi bâtit Mello.

25. Salomon offrait aussi trois fois l'année des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait élevé au Seigneur, et il brûlait du parfum devant le Seigneur après que le temple eut été achevé.

26. Le roi Salomon construisit aussi une flotte à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

et l'explication. — *Quodcumque ei placuit.* Littéral dans l'hébr. : le désir de Salomon qu'il désirait. Peut-être, a-t-on conjecturé, des maisons de campagne aux alentours de Jérusalem ou dans le Liban, pour le roi et sa cour.

3^o Part des Chananéens et des Israélites dans ces divers travaux. IX, 20-23.

20-21. Les restes de l'antique population chananéenne rendus corvéables à merci. — *Populum qui remanserat...* Sur ces restes, voyez Jud. I, 21-36; III, 1-5; I Par. XXII, 2. Le narrateur cite les cinq races chananéennes les plus célèbres (de Amorrhæis...). — *Tributarios.* L'hébr. *más* désigne, comme toujours, des corvées obligatoires. Ce furent donc ces Chananéens qui exécutèrent la plupart et les plus pénibles des travaux énumérés ci-dessus. — Sur la locution usque in diem hanc, voyez la note de VIII, 8.

22-23. Part honorable laissée aux Israélites. — *Non constituit... servire.* Quoique un certain nombre d'entre eux fussent soumis à d'assez rudes corvées, ils ne l'étaient pas de la même

manière que les Chananéens : on les traitait en sujets, point en esclaves. Cf. v, 13-14, et le commentaire. En outre, les emplois plus ou moins relevés n'étaient confiés qu'à eux seuls (*viri bellatores...*) — *Præpositi quingenti...* Voyez la note de v, 16.

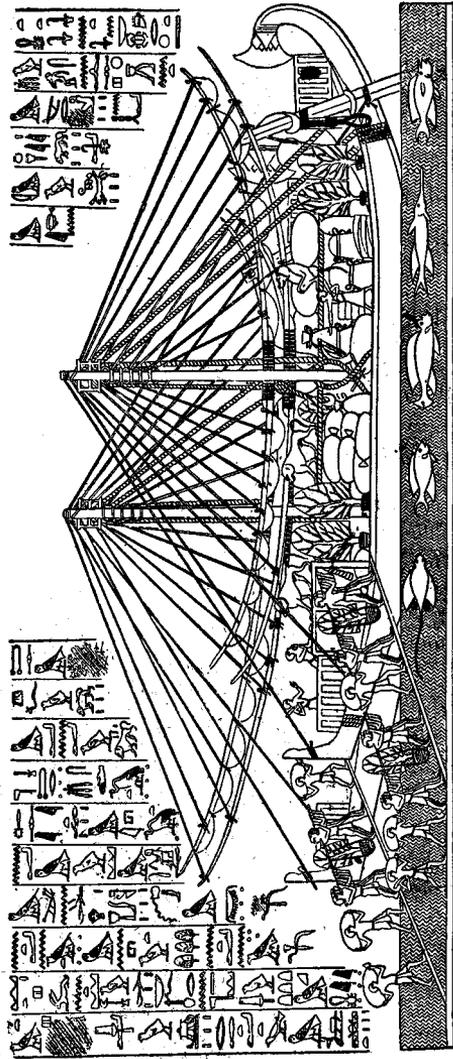
4^o La reine prend possession de son palais; plété du roi. IX, 24-25.

24. Installation définitive de la reine. — *De civitate David* : c'est là qu'avait été son habitation provisoire. Cf. VII, 8; II Par. VIII, 11.

25. Sacrifices annuels de Salomon. — *Tribus vicibus.* D'après II Par. VIII, 13, aux trois fêtes les plus solennelles de l'année : Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles. — *Adolebat...* : non pas en personne, car c'eût été contraire à la loi, mais par l'intermédiaire des prêtres. Cf. II Par. XXVI, 19.

5^o La flotte de Salomon. IX, 26-28.

26-28. *Asiongaber, Ailath* : deux ports situés au fond du golfe Éthiopique de la mer Rouge. Cf. Num. XXXIII, 35; Deut. II 8. — *Misique*



Vaisseau de la reine égyptienne Hatassou, que l'on charge de précieuses marchandises. (Bas-relief de Thèbes.)

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui, cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum detulerunt ad regem Salomonem.

27. Hiram envoya sur cette flotte, avec les serviteurs de Salomon ses propres serviteurs, gens de mer, habiles dans la navigation.

28. Ils allèrent à Ophir, et y prirent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

CHAPITRE X

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat; non fuit sermo qui regem posset latere, et non responderet ei.

1. La reine de Saba, ayant appris la réputation que Salomon s'était acquise par tout ce qu'il faisait au nom du Seigneur, vint pour l'éprouver par des énigmes.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et de riches présents, avec des chameaux qui portaient des aromates, et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avait dans son cœur.

3. Et Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avait proposées; et il n'y en eut aucune que le roi ignorât, et sur laquelle il ne lui pût répondre.

Hiram... Il prête maintenant ses marins à Salomon, comme autrefois ses ouvriers. Les Phéniciens étaient les navigateurs les plus habiles et les plus hardis des temps anciens; ils possédaient des établissements maritimes non seulement sur la Méditerranée, mais jusque sur le golfe Persique. Cf. Strabon, xvi, 3. — *In Ophir*. « La controverse relative à la situation d'Ophir ne sera probablement jamais tranchée. On a tour à tour placé cette contrée en Arabie, dans l'Inde, dans la presqu'île de Birmanie, à Ceylan, sur la côte orientale de l'Afrique, en Arménie, en Phrygie, en Ibérie, et jusque dans l'Amérique du sud. » Mais aujourd'hui on ne discute guère d'une manière sérieuse que sur les chances respectives de l'Arabie et des Indes. Nous trouvons des critiques éminentes parmi les partisans de chacune de ces deux opinions. Voyez Vigoureux, *Bible et découv.*, t. III, p. 528 et ss. Nous pencherions davantage du côté du sentiment favorable à l'Arabie, non seulement parce que c'était une contrée riche en or et en aromates (cf. Ps. LXXI, 15; Is. LX, 6, etc.), mais surtout parce que la Table des peuples (Gen. x, 29) cite Ophir parmi les fils de Jectan, qui étaient domiciliés dans la portion la plus méridionale de l'Arabie. Nous placerions donc Ophir dans l'Yémen. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. I, III. — *Quadringentorum*... à la date de 55 000 000 de francs (note du vers. 14).

§ II. — La gloire et les richesses de Salomon. X, 1-29.

1^o La reine de Saba vient visiter Salomon. X, 1-15.

CHAP. X. — 1-3. La reine fait son entrée à Jérusalem et propose à Salomon toute sorte de problèmes. — *Saba*. Hébr. : *S'ba'*. Nom porté dans la Table des peuples soit par un petit-fils de Chus (Gen. x, 7), ce qui désignerait l'Éthiopie, soit par un fils de Jectan (Gen. x, 28), ce qui nous conduit dans l'Arabie heureuse (voyez la note de IX, 28); et, de fait, ces deux contrées revendiquent comme leur reine l'héroïne de ce récit; mais les traditions arabes présentent beaucoup plus de garanties, et le texte, par la mention des aromates, favorise également l'Yémen. — *Fama... in nomine Domini*. Expression un peu obscure; probablement, la renommée de Salomon sous le rapport religieux. — *Tentare*: le mettre à l'épreuve. Le procédé choisi (*in ænigmatibus*) était tout oriental. Voyez Jud. XIII, 12, et le commentaire. La brillante et nombreuse suite de la reine, et ses riches présents, n'étaient pas moins dans le genre de l'Orient. *Gemmas*: les pierres précieuses de l'Arabie jouissaient d'une grande réputation. — *Universa quæ... in corde*: tout ce qu'elle s'était proposé de lui dire lorsqu'elle avait entrepris son long voyage.